

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES - Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2017 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Les collections prestigieuses du Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, en font l'un des plus prestigieux musée de province, reconnu par les amateurs d'arts à l'échelle de l'Europe entière. Elles ont été enrichies au fil du temps par des legs importants dont le leg Howard-Johnston en 2009, mais les œuvres ne pouvaient plus se satisfaire d'un écrin trop vétuste et inadapté qui, avant sa fermeture, permettait de représenter seulement 8 à 10 % d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle la Ville, désireuse de rendre ce patrimoine aux Bayonnais et à un large public, s'est engagée dans un vaste projet d'extension et de rénovation avec le concours de l'équipe de maîtrise d'œuvre Brochet Lajus Pueyo.

Dans ce cadre, et suite à l'autorisation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 16 juillet 2015, les partenaires financiers potentiels ont été contactés.

La Direction régionale des affaires culturelles, ainsi saisie, envisage d'attribuer une subvention à hauteur de 200 000 € au titre de l'année 2017 (dont 100 000 € reportés de 2016) portant sur les frais de concours et des études engagés.

Afin de pouvoir allouer cette aide, la DRAC sollicite une délibération spécifique pour ces montants précités concernant 2017.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 200 000 € auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services